

Parc national des Pyrénées

Objectif 05 : Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

[...]

- **MESURES DE PRESERVATION DES ECOSYSTEMES FORESTIERS**

[...]

- Préserver la qualité et la valeur trophique des habitats forestiers d'espèces remarquables ainsi que la quiétude de

la faune

- Privilégier la régénération naturelle des peuplements pour conserver les essences et les ressources génétiques

[...]

Contributions attendues des communes

- Consultent l'établissement public du Parc national des Pyrénées dans le cadre de la révision des aménagements forestiers et à l'amont des projets ;

- Précisent le cadre de la mise en oeuvre d'une gestion respectueuse des écosystèmes forestiers pyrénéens de la propriété communale.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Met à disposition des propriétaires forestiers et des gestionnaires de forêt, les éléments de connaissance dont il dispose ;

- Conseille les gestionnaires pour la prise en compte de la sensibilité des écosystèmes et des espèces remarquables ;

- S'associe à la recherche de partenaires financiers pour la plus-value environnementale apportée aux actions de gestion et à la réalisation des chantiers ;

- Réalise avec les partenaires un diagnostic territorial de la forêt ;

- Favorise la réalisation de schémas de mobilisation.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Parc national des Pyrénées

Collectivités territoriales, gestionnaires d'estives, ONF, ONCFS, CRPF Aquitaine et Midi-Pyrénées, syndicats des propriétaires forestiers des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, interprofession bois, associations de protection de la nature, INRA, organismes de recherche forestière, fédérations départementales des chasseurs, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, CBNPMP ...

Page 49 de la Charte du PNP

Référence ID de l'article : #2212

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 11:14